

## Edito du Président

IL N'EST PAS NECESSAIRE  
D'ESPERER....

En Septembre, l'investissement de notre mouvement sportif dans l'opération nationale « Sentez-vous sport » a été pour le moins discret. Début octobre, lors des Assises « Sport et territoires ruraux » qui se sont tenues à Laguiole, très peu de dirigeants sportifs aveyronnais étaient présents.

Et pourtant, au moment où se dessine une nouvelle organisation territoriale tant au niveau régional qu'intercommunal, nous devons être conscients que l'avenir du mouvement sportif aussi commence maintenant.

En effet, si nous voulons renforcer notre statut de partenaire social majeur dans notre département, il est temps de redéfinir nos objectifs sportifs en passant de la recherche de la performance à la pratique pour tous et de tous, de faire évoluer notre gouvernance interne en privilégiant la mutualisation de nos associations et de nous doter des moyens humains, matériels et financiers indispensables à la réalisation de nos politiques.

Bien sûr, la situation économique ne nous est pas favorable puisque le sport n'est pas et ne sera pas une compétence obligatoire de nos collectivités et que l'Etat redonne les cartes du CNDS.

Mais il nous appartient de prouver à nos partenaires que « mon club c'est plus que du sport ! ».

Alors, au moment d'entamer une nouvelle saison, rappelons-nous ces paroles de Guillaume d'Orange-Nassau : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. »

Encore faut-il vouloir !

Jean-François ANGLES  
Président

CDOS de l'Aveyron  
6 rue des Violettes  
12850 ONET LE CHATEAU  
05 65 78 56 39  
www.aveyron-cdos.fr



## Sommaire :

- Edito du Président
- Les brèves
- Assises sport et territoires ruraux
- Nouveaux locaux du CDOS
- Sentez-vous Sport 2015
- Formation PSC1
- Juridique
  - Le chèque emploi associatif
  - Simplification du régime des associations
  - Arrêté relatif aux épreuves de sports motorisés

## Les brèves

### JO 2024

Afin de soutenir la candidature de la candidature de Paris pour l'accueil des Jeux Olympiques en 2024, le CNOSF met en place l'opération « Je rêve des Jeux » et invite les Français à rejoindre l'aventure.

L'opération a été lancée le 25 septembre à 20h24 et est déclinée sous différentes formes :

- L'envoi de SMS
- Le bracelet « Je rêve des Jeux »
- Le mur numérique des contributeurs
- La vente aux enchères
- Les 2024 contributeurs
- Le dîner de gala

Vous pourrez retrouver tous les détails de cette opération sur le site  
[www.jerevedesjeux.com](http://www.jerevedesjeux.com)





### 3<sup>ème</sup> Assises « Sport et territoires ruraux »

Elles se sont déroulées à Laguiole les 9 et 10 octobre. Organisées par l'association Sports Massif Central (Sports Mac) et le CDOS de l'Aveyron avait été chargé de la logistique.

Sur les deux journées, environ 150 personnes ont assisté aux différentes tables rondes. Parmi le public, des représentants du mouvement sportif et de l'Etat ainsi que des élus de collectivités territoriales étaient présents.

Trois thèmes avaient été définis pour les tables rondes :

- Comment le sport contribue-t-il à l'attractivité des territoires ?
- Comment aménager le territoire pour lutter contre l'inégalité d'accès aux grands équipements ?
- Quelle gouvernance sportive est la mieux adaptée à la spécificité de nos territoires ruraux ?

Après les présentations des intervenants, les échanges avec la salle ont permis de soulever des questionnements et de partager des expériences concrètes.

Le dîner animé par un groupe folklorique local a permis de nouveaux échanges entre participants.

La synthèse de ces trois tables rondes a été faite par deux grands témoins avant l'approbation par l'assemblée d'une déclaration finale.

Cette déclaration ainsi que les minutes de ces assises seront consultables sous quelques semaines sur le site du CDOS.



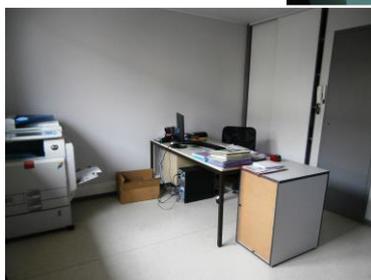
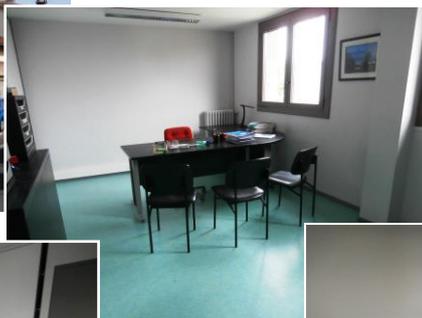
## Nouveaux locaux du CDOS

Durant presque deux mois, des travaux ont été réalisés dans les nouveaux locaux du CDOS par Alain HUGONET afin de réorganiser les bureaux des salariés et du président ainsi qu'une petite salle de réunion (limitée à 10 personnes).

La nouvelle adresse du CDOS de l'Aveyron est :

**6 rue des Violettes 12850 ONET LE CHATEAU**

Pour les personnes désirant venir sur place, les locaux se trouvent au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Poste de la place des Rosiers (en haut du petit escalier).



## Sentez-vous sport 2015

EN 2015, une semaine européenne « EWOS » a été mise en place du 7 au 13 septembre et la semaine française a pris le relais du 12 au 20 septembre.

En Aveyron, 2 forums d'association ont été labellisés « Sentez-vous sport », celui de Baraqueville qui s'est déroulé le 5 septembre et Espalion qui s'est tenu le 12 septembre.

Pour la première année, Décathlon a mis en place le Vital sport, évènement labellisé et proposé dans la France entière. Plus d'une dizaine de sports étaient présents le 12 septembre à proximité de Décathlon pour présenter et initier le public venu en nombre. Malheureusement les caprices de la météo ont interrompu cet évènement à partir de midi.

Le 19 septembre, le comité handisport de l'Aveyron, en partenariat avec les comités de badminton, de tennis et de tennis de table, a proposé un après-midi découverte afin de promouvoir les sports de raquettes pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel.



## Formation aux Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Le CDOS de l'Aveyron, en partenariat avec le SDIS de l'Aveyron, propose aux dirigeants et bénévoles de comités et de clubs sportifs un module de formation aux PSC1.

Afin de pouvoir répondre aux besoins de chacun, différents lieux de formation sont proposés :

- Le 7 novembre à Millau
- Le 14 novembre à Espalion
- Le 5 décembre à Villefranche de Rouergue

Retrouvez toutes les informations et le bulletin d'inscription (*date limite le 26 octobre*) sur le site Internet du CDOS [www.aveyron-cdos.fr](http://www.aveyron-cdos.fr)

## Juridique

### Chèque emploi associatif

Pour tout travail intermittent utilisant le chèque emploi associatif, il y a obligation de rédiger un contrat de travail.

En ce qui concerne les CDD et contrats à temps partiel, les exigences légales (contrat de travail) sont réputées remplies en cas d'utilisation d'un chèque emploi associatif.

### Simplification du régime des associations

L'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 porte sur la simplification du régime des associations et des fondations. Elle vise à simplifier les démarches des associations auprès des administrations avec l'adaptation des modalités d'enregistrement, d'agrément et de reconnaissance d'utilité publique et les conditions d'obtention de financements.

Un guichet unique va être mis en place au sein de la DDCSPP, il aura pour mission l'information, l'orientation, le conseil et l'enregistrement des associations.

Les demandes de subvention se feront désormais auprès de financeurs publics se feront désormais sur la base d'un formulaire CERFA unique.

Vous pouvez consulter l'ordonnance sur le site du CDOS [www.aveyron-cdos.fr](http://www.aveyron-cdos.fr)

## Evaluation des impacts sur l'environnement des sports motorisés

Les ministères de l'Intérieur, des Sports et de l'Ecologie viennent de co-signer un projet d'arrêté relatif aux compétitions de sports motorisés sur les voies non ouvertes à la circulation publique.

Les épreuves et compétitions de sports motorisés qui se déroulent sur des voies non ouvertes à la circulation publique ont la possibilité d'être autorisées par le préfet, après avis du maire, malgré le principe d'interdiction du code de l'environnement.

Avant toutes manifestations, l'organisateur doit remplir un dossier de demande d'autorisation comprenant des documents d'évaluation des incidences de l'épreuve sur l'environnement et éventuellement des mesures préventives et correctives.

Les épreuves concernées sont celles ayant un budget qui dépassent 200 000€.



**LE TECHNICIEN DES  
SPORTS COLLECTIFS**

16, Route de Severac  
ONET LE CHATEAU  
Tél : 05 65 42 68 73